

s
n
e
s



Conseillers Principaux
d'Éducation



SPECIAL CPE

(Réalisation secteur CPE S3 Lille : Joëlle MAATI, Mireille BLANCO, Alexandra ION, Guy CARPENTIER, René DELFOSSE, Stéphane RIVOALLAN, Youssef Naoua, Karim AYAD, Philippe GAZO)

**Le SNES-FSU
vous informe
ET vous défend !**

LES ANNEES DE PLOMB

Depuis trois ans, les CPE qui fréquentent assidûment les salles des profs voient progressivement disparaître le nombre de casiers ; nul besoin, pour eux, de lire la presse pour appréhender, très concrètement, la baisse drastique des personnels. Nul besoin d'allumer le téléviseur pour être alerté du malaise, du désenchantement, et parfois du désespoir des fonctionnaires à qui l'on confie la formation de la jeunesse, qui est pourtant l'enjeu primordial du pays.

Le résultat d'une politique rampante de restrictions se fait donc aujourd'hui douloureusement sentir et nous nous trouvons aujourd'hui à un moment critique, les effectifs d'élèves étant en hausse, le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux va trouver ses ultimes limites sauf à « réformer » de nouveau dans le sens d'une baisse des horaires élèves ou d'une augmentation du service des personnels (comme on peut le voir dès cette année avec les menaces concernant le statut de 1950 et l'allongement de l'année scolaire).

La vie scolaire, au carrefour du système, subit les effets de cette dégradation, directement puisqu'elle est concernée comme les autres catégories par les effets des suppressions de postes de CPE (en particulier les TZR) et des postes d'assistants d'éducation et plus spécifiquement par les dispositifs visant à déréglementer les fonctions, en érigeant la gestion des spécificités en modèles de référence présents ou à venir (préfet des études, ERS, affectation sur deux postes, internat d'excellence, dispositif ECLAIR etc) et à la suite en individualisant les carrières (cf article hors-classe). Ajoutons à cela le sacrifice de la formation et l'utilisation des stagiaires comme moyens.

A l'élan enthousiasmant qui avait marqué la création du corps des CPE en 1970, suivi de la publication des textes fondateurs de la fonction (circulaire de 82, loi d'orientation de 89) se substitue insidieusement aujourd'hui la triste volonté ministérielle de mettre en place une gestion comptable ignorant l'état réel des besoins : cela se traduit dans l'académie de Lille par l'établissement de barèmes (indicatifs) qui ne sont plus communiqués aux représentants des personnels.

Les années qui viennent seront sans nul doute décisives pour l'organisation du système scolaire français.

Le SNES réaffirme son attachement aux valeurs d'égalité garanties par le service public : il sera à vos côtés pour les défendre et pour vous accompagner dans la défense de vos droits collectifs et individuels.

Élus(es) CPE du SNES
siégeant en CAPA pour
suivre votre carrière et
vous défendre.

Les permanences
syndicales CPE ont lieu le
jeudi matin de 10h à 12h à
la section académique :

209 rue nationale à Lille
Tél : 03 20 06 77 41
mail : s3lil@sn.es.edu

Le SNES vous accueille
pour d'autres permanences
toutes les après-midi de
14h30 à 18h00 sauf le
jeudi.



CITOYENNETÉ, VOUS AVEZ DIT CITOYENNETÉ ? LE CPE ENTRE AUTRES

L'éducation à la citoyenneté est au coeur du projet de l'école Républicaine. Dans une école de plus en plus perméable aux problématiques sociétales (crise sociale, crise économique, crise des valeurs), la formation du citoyen engagé ne peut pas rester que de l'ordre de l'optionnel.

Souvent dans les établissements scolaires la prise en charge du système de la représentativité des élèves, par le biais de la formation des délégués, l'animation du CVL du FSE ou de la MDL reste l'apanage du seul CPE.

Il est vrai que notre métier s'est progressivement construit en partie autour de l'animation éducative. Pour autant nous sommes tentés de rappeler que le CPE ne doit pas être le seul à mener ce combat. Il doit s'inscrire autour d'un travail collectif élaboré par la communauté éducative.

De nombreux collègues CPE ressentent de grandes difficultés face à cette mission. Ce malaise provient du manque de crédit accordé aux représentants des élèves au sein des instances comme le conseil d'administration ou les conseils de classe. Malgré les formations mises en place sur la connaissance de l'établissement, la prise de parole, ou la méthodologie de projet, les élèves se ne sentent pas toujours écoutés. Est ce peut être pour cela que ces dernières années se sont multipliées les manifestations lycéennes? Qui ne sont que l'expression d'un mécontentement d'une politique générale mais aussi sans doute de leur condition d'élève. Nous assistons donc à un discours qui peut paraître schizophrène. D'un coté une exhortation à l'autonomie et de l'autre un système qui fonctionne toujours de façon bureaucratique et hyper hiérarchisé. Malheureusement il est souvent demandé aux CPE d'assumer cette contradiction de notre système. Pour pouvoir assumer cette mission qui incombe aux CPE, une prise de conscience de l'importance d'accompagner le citoyen doit s'opérer dans l'esprit de chacun

NOTATIONS / UN ARBITRAGE PARTISAN

La dernière CAPA du 16/06/11 avait, entre autres, pour objet les « requêtes en révision de notes ». Une nouvelle fois encore, elle a donné lieu à des analyses contradictoires entre les représentants des personnels d'une part et l'administration d'autre part.

Là où nous constatons que telle note peut être considérée comme vexatoire voire comme une punition pour un collègue, l'administration répond que les Chefs d'établissements font preuve d'un grand discernement parmi les situations évoquées, et préfère rester, souvent, sourde à nos propositions.

Force est de constater que peu de collègues « osent » contester la note proposée par le Chef d'établissement.

En tant qu'élus, nous n'avons jamais incité les collègues à contester soit leur note soit le « pavé ».

NOTES / ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Total
15,0												
16,0												
16,1												
16,2												
16,3												
16,4												
16,5												
16,6												
16,7												
16,8												
16,9												
17,0			1					2				3
17,1												
17,2												
17,3												
17,4												
17,5												
17,6			1									1
17,7												
17,8				1								1
17,9			1									1
18,0			1	2	1							4
18,1												
18,2												
18,3			1									1
18,4				2	1							3
18,5		1	1	1	2				1			6
18,6			1		1							2
18,7				1	1							2
18,8				14	1	1						16
18,9					1	1						2
19,0				2	7	2						11
19,1						1	1					2
19,2					6	2		1				9
19,3					35	4		2				41
19,4					2	13	2	1				18
19,5			1	4	14	1						20
19,6						38	7		1			46
19,7					1	5	8	4				18
19,8					1	10	18	4	1			34
19,9						2	7	8	3		1	21
20,0					1	15	53	88	112	81	22	372
999,0					1	1	3	2	1	2		
Pop° / Echelon	0	1	7	24	65	108	97	110	118	81	23	634
Moy Acad		18,50	17,98	18,68	19,20	19,59	19,87	19,87	19,97	20,00	19,99	
Note Maxi		18	19	19	20	20,00	20	20	20	20	20	
Note Mini		16,00	18,40	17,50	18,00	19,00	19,10	19,20	18,00	19,90	19,70	

Aujourd'hui nous sommes amenés à admettre que seul un rapport de force avec l'administration permet parfois de moduler la notation. D'ailleurs, certains collègues qui ont osé, ont vu leur situation évoluer favorablement grâce aux arguments que nous avons pu avancer en concertation avec eux. Aussi, n'hésitez pas à nous solliciter si vous avez choisi, légitimement, de procéder à « une requête en révision de note » ; nous serons là pour vous aider et vous soutenir dans cette démarche.

Un rapide coup d'œil sur notre tableau vous indique déjà la notation haute de l'académie (19,59 à l'échelon 6 par exemple avec un « pic » de 38 collègues à 19,6) : cela signifie que l'avancement au grand choix (30% du corps) se réalise en étant au moins au niveau de ce pic.. Les collègues très bien notés en début de carrière vont « truster » les promotions au grand choix et cela déterminera l'avancement rapide de leur carrière, ce qui en toute fin, aura également une incidence sur le classement hors-classe. Précisons enfin qu'à note égale, c'est le CPE le plus ancien dans le corps qui l'emporte et non le plus âgé.

HORS CLASSE CPE

Qui est concerné ? : Tous les CPE ayant atteint le 7^e échelon de la classe normale au **31/12/2010**, y compris ceux qui sont stagiaires dans un autre corps.

DEROULEMENT :

Après la saisie des avis des chefs d'établissement et des IPR, vous avez la possibilité de les consulter dans I-Profes avant que se réunisse courant juin la CAPA

Les éléments de barèmes permettant de définir le tableau d'avancement pour la hors classe des **CPE** déjà mis en place mis en place les années précédentes par le Rectorat. Ont été reconduits :

a) Note administrative sur

b) Parcours de carrière

- Carrière (échelon détenu au 31/12/2010)
- Échelon Points
- Valorisation du mode d'accès aux 11^e et 10^e échelons : 10^e échelon 11^e échelon
- Passage au grand choix
- Passage au choix
- Passage à l'ancienneté

c) Parcours professionnel

► Le chef d'établissement et l'IPR émettent tous deux un avis sur la carrière du CPE :

- Très favorable
- Favorable
- Sans opposition
- Défavorable.

► Le recteur porte ensuite une appréciation sur la qualité d'investissement professionnel du CPE qui se traduit par l'attribution d'une bonification.

- Exceptionnel : 90 points
- Remarquable : 60 points
- Très honorable : 30 points
- Honorable : 10 points
- Insuffisant : 0 point

► Affectations en ZEP ou collège « Ambition réussite » : une bonification complémentaire de.....est accordée à ceux qui exercent depuis au moins 3 ans dans un de ces établissements. Cette bonification est de points pour ceux auxquels le chef d'établissement donne un avis favorable ou très favorable.

Le SNES-FSU conteste fortement les points b) et c), dont le poids va continuer à induire déséquilibres et injustices ! Le SNES continue, bien sûr, à revendiquer une augmentation du nombre de possibilités de promotions à la Hors-Classe, de nouvelles règles d'accès qui permettraient à tous les CPE de partir à la retraite en bénéficiant de la Hors-Classe. Cette année encore, le contingent de 5% réservé au niveau national pour l'accès des CPE à la hors classe est à nos yeux insuffisant. Nous demandons toujours un alignement sur les 7% des certifiés. Pour l'académie de Lille, le nombre de collègues qui auront la hors classe est fixé à 23.

En tout état de cause : Votre chef d'établissement ou votre IPR devra répondre favorablement à toute demande d'entretien ou d'explications quant à son avis. Tout avis défavorable de sa part doit être motivé et notifié au personnel concerné

Mais ce n'est pas le cas dans l'académie de Lille où depuis plusieurs années malgré les protestations et boycotts de cette CAPA les droits d'un CPE peuvent être bafoués et les demandes d'audiences et d'explications des représentants des personnels traitées avec mépris.

UNE CAPA C'EST QUOI ? UN COMMISSAIRE PARITAIRE, CA SERT A QUOI ? CONVERSATION IMAGINAIRE.

C'est quoi une CAPA ? Une commission administrative paritaire académique, comme son nom l'indique est une commission dans laquelle siège, à parité, les représentants de l'administration, au nombre de 8 pour les CPE, d'une part, et les représentants des personnels d'autre part (8 également).

De quoi ça parle ? Plusieurs commissions se réunissent dans l'année afin d'examiner la carrière des personnels

En général, une commission en janvier pour l'avancement d'échelon et un groupe de travail pour l'étude et la vérification des barèmes en vue des mutations inter-académiques étudiées à Paris en C.A.P.N. Les autres commissions se réunissent en mai-juin pour traiter des notations (et contestations de notes), des congés de formation, de la hors-classe, et des mutations. Là aussi un groupe de travail (GT) se réunit pour la vérification des barèmes. Plusieurs autres GT peuvent se réunir : par exemple pour l'élaboration du barème des critères pour les mutations intra, pour la répartition des postes,....

Cependant, certaines décisions sont prises désormais sans que soient réunis les représentants des personnels comme par exemple la phase d'ajustement (affectation des TZR et rattachements) qui avait lieu auparavant en juillet !

Des comités de réforme permettent aux collègues connaissant des difficultés personnelles à la suite de problèmes de santé et d'accidents du travail, d'être défendus par les représentants élus.

Comment se réunissent ces CAPA ? Une convocation est expédiée aux commissaires paritaires et vaut ordre de mission pour se rendre au Rectorat de Lille. Il faut savoir que ces convocations arrivent parfois tardivement, les dates et horaires sont parfois modifiés et les représentants doivent s'en débrouiller car il est important d'être présent en nombre.

Mais les commissaires paritaires sont payés et déchargés pour cela ? NON. Certains peuvent obtenir une décharge horaire de la part du syndicat pour leur permettre de se libérer facilement et de s'investir. Par exemple certains d'entre eux assurent la permanence le jeudi matin au SNES. Mais ces décharges correspondent à 2 ou 3h. Ce qui signifie que les représentants exercent entre 32 et 33h dans leur établissement, parfois très éloignés de Lille. Autant dire qu'ils passent autant de temps que vous dans leurs établissements. Et comme cela est dit plus haut les CAPA sont regroupées sur deux moments de l'année où l'activité est intense dans l'établissement. Quoique, aujourd'hui, existe-t-il encore des moments « allégés » ?

Donc, les commissaires paritaires n'ont pas de vie de famille ou alors ils sont « maso » ? Ils ont comme vous une vie sociale. Ils souhaitent consacrer une partie de leur temps à la défense des métiers, d'un service public de qualité pour la réussite des élèves et dans le respect des personnels.

Pourquoi doivent-ils être présents en nombre lors des CAPA ? Parce qu'il y a parfois des votes d'importance et que les représentants peuvent alors faire contre poids ou en tout cas manifester ainsi leurs désaccords. Car dans tous les cas, ces CAPA ne sont que consultatives, et que c'est le Recteur qui tranche.

Donc les représentants ont quels rôles ? Il est indispensable de nous contacter, par téléphone, par messages électroniques, par courrier et/ou en venant nous rencontrer le jeudi matin. Notre rôle en CAPA est de rappeler nos conditions de travail, l'intérêt des élèves et des collègues. Nous insistons pour une gestion humaine des carrières. Ainsi les représentants ont fait part cette année de leur profond mécontentement et du caractère scandaleux de la manière dont se sont déroulées les mutations cette année : les postes à mi-temps n'ayant pas été affichés comme tels. Des collègues ont donc eu la surprise d'apprendre qu'ils travailleraient sur deux établissements cette année. Les représentants ont appris en commission qu'un poste était bloqué sans que quiconque en ait été averti.... Du fait de leur réaction, le seul engagement pris par Rectorat a été de contacter par téléphone les collègues concernés. Grâce à vos informations les commissaires paritaires font en sorte d'améliorer au mieux les situations en mettant toujours en avant le respect des barèmes et des règles établies. Ainsi par votre participation et adhésions, vous contribuez à votre défense et à celle de la catégorie

PRIME

Les temps sont durs. Sans doute souhaitez-vous voir s'améliorer votre pouvoir d'achat et bénéficier de primes diverses et variées. Le choix qui s'offre à vous est abondant :

- prime d'exploitation dont bénéficient déjà Recteurs et certains chefs d'établissements : il vous suffit de rentabiliser au maximum les personnels avec lesquels vous travaillez comme les AED en réduisant leur pause repas, la prise en compte des heures de formation ou en leur suggérant de démissionner lorsqu'elles sont en congé maternité pour ne pas avoir à subir les difficultés de remplacement qu'imposent le Rectorat
- prime de mobilité imposée appelée également mesure de carte scolaire. Pas d'avantages financiers mais la satisfaction de bénéficier de nouvelles pratiques professionnelles
- prime au mérite pour laquelle il est nécessaire d'atteindre très vite la note maximale de l'échelon afin de bénéficier d'un avancement de carrière beaucoup plus rapide. La hors-classe vous permettra ensuite éventuellement de coiffer au poteau les collègues plus anciens qui ne regretteront pas en voyant votre investissement de se contenter d'une petite retraite. Contingent annuel d'une vingtaine de promus chaque année dans l'académie.
- Prime d'indemnisation de suggestion spéciale de remplacement.. Il importe de candidater très rapidement, les postes sont en diminution. Il suffit de demander un poste de TZR. Vous bénéficierez des itinéraires de découvertes de l'ensemble de l'académie si vous souhaitez être affecté sur la zone Artois Ternois
- Prime de reconversion vers des carrières revalorisées en conséquence : préfet des études, gestion des internats d'excellence, recrutement de médiateurs de vie scolaire, postes Eclair...
- La prime à la casse ne vous est pas ouverte : il est nécessaire de procéder à la suppression de postes en nombre suffisant, 15 en 2010 chez les CPE, 21 en 2011. Elle est réservée à Madame le Recteur qui envisage en 2011_2012 de s'occuper sérieusement des postes de CPE. Après les 200 postes d'AED de l'an dernier, nous avons toutes les raisons de nous réjouir de voir son pouvoir d'achat augmenter.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES : DES ENJEUX MAJEURS



Les élections professionnelles dans l'éducation nationale auront lieu du 13 au 20 octobre 2011. Nous renouvellerons, comme en 2008, nos élus aux commissions administratives paritaires (CAP). Cependant, 2 nouveautés majeures verront le jour lors de ces élections : les scrutins auxquels nous devons participer et les modalités de déroulement du vote. Ces élections revêtent des enjeux majeurs en terme de représentativité. La force de nos élus, leur légitimité à défendre collectivement et individuellement les personnels résident tant dans le taux de participation que dans les résultats obtenus par le SNES et la FSU.

1/ Ce qui continue d'exister

Comme tous les 3 ans depuis 1982, les personnels titulaires éliront, par corps (certifié, agrégé, CPE, COpsy...) leurs représentants dans les commissions administratives paritaires (CAP) nationales et académiques.

Dans le même temps, les personnels non-titulaires, qu'ils soient contractuels d'enseignement, d'éducation ou d'orientation ou bien assistants d'éducation, devront eux aussi voter (comme en 2008) pour élire leurs représentants dans les commissions consultatives paritaires (CCP) au niveau académique.

2/ Ce qui est nouveau

Lors de ces élections, tous les personnels (titulaires, stagiaires et nontitulaires) devront aussi élire **leurs représentants aux comités techniques (CT) ministériel et académique** qui remplacent les anciens Comités Techniques Paritaires.

Ces comités ont un rôle essentiel en particulier dans l'organisation de l'éducation nationale et sur nos statuts. Ils doivent notamment donner un avis sur la répartition des moyens entre les académies puis entre les établissements, sur les mesures de cartes scolaire ou sur les modifications statutaires que le ministre envisage d'appliquer.

Seconde nouveauté, le ministère a décidé de procéder au **vote sous forme électronique**. Les modalités de ce vote sont non seulement nouvelles, mais complexes.

Elles nécessiteront donc la mobilisation de tous afin que la participation soit au moins aussi importante que lors des précédentes élections (près des 2/3 de votants).

3/ Les enjeux

Dans ces conditions, garantir une expression massive des personnels et renforcer le SNES et la FSU comme premières organisations dans leurs champs de responsabilités sont des enjeux majeurs.

Des divergences importantes existent aujourd'hui entre les principales organisations syndicales du second degré sur des sujets qui sont au coeur de nos métiers.

Cette élection est donc l'occasion pour les personnels d'exprimer leur conception de l'exercice de leur métier et pour nos professions d'envoyer un message clair en direction tant du gouvernement actuel que de celui issu des futures élections.

LISTE CPE AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Hors classe

1. M. CARPENTIER Guy – Lycée Faidherbe – Lille - 59
2. M. DELFOSSE René – L.P. Ferrer – Lille - 59

Classe normale

3. Mme BLANCO Mireille – Collège Fénélon – Cambrai - 59
4. M. AYAD Karim – Lycée Montebello – Lille - 59
5. Mme YON Alexandra – Lycée Pierre Forest – Maubeuge - 59
6. M. NAOUA Youcef – Lycée Van Der Meersch – Roubaix - 59
7. Mme BOULHCEN Sultana – L.P. Pablo Picasso – Avion - 62
8. Mme DHEDIN Rita – Lycée Eugène Woillez – Montreuil-sur-Mer - 62
9. M. GAZO Philippe – Collège Emile Zola – Marnes-les-Mines - 62
10. Mme GOUTIERRE Claire – Lycée Gambetta – Tourcoing - 59
11. Mme GOBE Isabelle – Collège Jean Rostand – Licques – 62
12. Mme MINON Fabienne – Collège Anne Franck – Lambersart - 59
13. M. RIVOALLAN Stéphane – Collège Marguerite Berger – Pas-en-Artois - 62
14. Mme BOUCHEZ Valérie – Collège Charles Péguy – Arras - 62
15. M. DUJARDIN Jean-Christophe – Collège Docteur Schaffner – Roost-Warendin - 59
16. Mme PROBST Valérie – Lycée Béhal – Lens - 62



TRAVAILLER AVEC TOUS POUR LA REUSSITE DES ELEVES

Pour nous, syndicats indépendants, le syndicalisme est toujours d'une absolue nécessité. Il s'agit en effet de travailler à l'intérêt général qui ne peut être distinct des conditions de travail et de respect des personnels.

Chaque collègue présent sur notre liste apporte ses compétences, ses convictions, ses valeurs pour atteindre cet objectif commun.

Nous croyons à l'importance d'un véritable service public d'éducation et cela exige un engagement fort.

Les démantèlements, la précarisation des personnels, les suppressions de postes sont autant de menaces actuelles.

Nous voulons maintenir l'exigence du respect du droit et des conditions indispensables au bon fonctionnement d'une institution soucieuse des élèves dont elle a la charge et des personnels qui s'y impliquent.

VALORISER LE METIER.

- ✓ Recruter à la hauteur des besoins
- ✓ En finir avec le fonctionnement des établissements qui repose de plus en plus sur des personnels en contrats précaires.
- ✓ Valoriser les personnels par une revalorisation des salaires.
- ✓ Rétablir le droit à la mutation dans le cadre d'un mouvement national, garantie du respect des règles.

AMELIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL.

- ✓ Faire respecter notre temps de travail effectif toutes activités confondues, et la nature des missions des CPE (cf circulaire de 1982).
- ✓ Revendiquer le droit à la formation continue pour tous.
- ✓ Revenir à une authentique formation des CPE stagiaires affectés en sur-nombre dans un établissement, avec un tuteur, pour appréhender sereinement un métier de plus en plus complexe.
- ✓ Réorganiser la carrière indiciaire avec un indice terminal correspondant au dernier échelon de la hors-classe.
- ✓ Rétablir le nombre de TZR nécessaire aux besoins de remplacement avec un statut respectueux des personnes et des exigences du métier.

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE CHAQUE ELEVE.

- ✓ Travailler au sein de l'équipe pédagogique dans un partenariat soucieux des différentes identités professionnelles.
- ✓ En finir avec des effectifs déraisonnables pour assurer aux élèves un suivi et des enseignements de qualité.
- ✓ Favoriser dans l'emploi du temps des élèves des plages horaires réservées à l'éducation à la citoyenneté, à l'autonomie et à la responsabilité.

AGIR POUR PLUS DE JUSTICE

- ✓ Pour une égalité réelle entre tous les élèves, en évitant la constitution de ghettos scolaires.
- ✓ Pour le rétablissement de la carte scolaire, contre les affectations « à la carte ».
- ✓ Pour une éducation vraiment nationale, au-delà des disparités économiques régionales.
- ✓ Pour le respect d'une laïcité ouverte, mais forte de ses principes, au-delà des communautarismes qui sont autant de divisions.
- ✓ Pour le respect de chaque individu, indépendamment de ce qu'il est et de ce qu'il fait. Contre les ségrégations de toutes sortes.
- ✓ Pour un syndicalisme d'action réfléchi, visant à donner l'ampleur nécessaire aux actions entreprises dans la durée.
- ✓ Pour une Education à visage humain. Contre la mécanisation marchande. Contre le primat de l'économique sur le politique.

Élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011

(ré) Agissez !

